

ces braves jeunes gens sont Parisiens : ils sont internes ou externes de nos hôpitaux. La nuit venue, ils se rendent sur les champs de bataille, et, amis ou ennemis, ils soignent tous les blessés avec un égal dévouement.

« A leur tête se trouve une héroïque femme dont je suis heureux de me rappeler le nom, Mme. Cahen. Elle est jeune, et cependant la vue de ces corps amoncelés et de ces blessés qui se traînent sanglants sur la route laissant derrière eux un ruisseau rouge ne l'arrête pas.

« On ne saurait croire l'effet que produit sur les pauvres victimes la vue de ces femmes, de ces anges de charité. L'homme soigne, la femme guérit. C'est la patrie tout entière qui apparaît dans la nuit, la patrie avec la petite chaudière enfumée ; c'est le sourire après la mêlée terrible, c'est le baiser de la vieille mère, c'est l'espoir.

« La nuit s'étend sur la plaine immense, de sombres rumeurs troublent le silence solennel ; il semble qu'une plainte immense monte vers le ciel : la plainte de 40,000 hommes qui dorment là rigides.

« De distance en distance on voit des ombres qui glissent, enjambant les cadavres amoncelés.

« Il est bon d'être armé, car, à côté des chirurgiens qui parcourent la plaine pour ramasser les blessés, il y a des corbeaux, ces hideux maraudeurs qui volent les morts. Une bague tient-elle au doigt gonflé, la chose est vite faite, un coup de couteau, et la bague vient avec le doigt. Ces sauvages arrachent les croix, les montres, l'argent ; tout est bon pour ces rapaces.

« A la main je tiens mon revolver, prêt à brûler la cervelle au premier misérable que je trouverai.

« Les corps, en certains endroits, sont serrés les uns contre les autres : il semble que l'on ait fauché. Ce sont les mitrailleurs qui ont accompli leur sanglante besogne.

« J'ai vu un ravin où nous avons tenu l'ennemi immobile sous notre feu pendant une demi-heure. Les corps sont si serrés, qu'ils ne peuvent arriver à terre : ils se tiennent arc-boutés les uns contre les autres. Peut-être sous cet amas de corps, de hachis, y a-t-il un malheureux blessé à demi étouffé.

« Sur la droite, non loin de Gorze, une allée de sapins sombre. C'est là, qu'au début de l'affaire, se tenaient nos avant-postes. Une compagnie tout entière est couchée ; chaque homme a conservé son attitude, le lieutenant a encore une main dans la poche.

« Au bout d'une heure de ce spectacle hideux, je m'éloigne. Je ne puis plus rester : il me semble que moi aussi je vais tomber dans cette boue rougeâtre, et que ma place est marquée au milieu de ces corps écrasés par les roues des pièces de canon.

« Au moment où je m'enfuis, une main se pose sur mon épaule ; je m'arrête. Un jeune homme de la Société de secours est devant moi. Son visage est humide de sueur. Ses dents claquent.

« Ecoutez, me dit-il.

« Je prête l'oreille. A cinq cents pas de moi, au milieu de cette plainte vague qui semble le vent, j'entends un aboiement rauque. C'est un chien.

« Pauvre bête ! il pleure son maître. »

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 12 SEPTEMBRE, 1870.

LE DERNIER MOT DE "LA QUESTION EPINEUSE."

Nos lecteurs ne seront pas surpris d'apprendre que nous sommes tout simplement floués par le jugement que vient de rendre la commission arbitrale "siégeant à Toronto." Voici le résultat ; on s'en rappelle, l'excédant de la dette à partager est de \$10,500,000.00 ; les deux arbitres ont ainsi partagé cette dette :

Haut-Canada.....	\$5,540,902
Bas-Canada.....	4,959,097

Dans la distribution de l'actif spécifié à la cédule 4 de l'acte Fédéral de 1867, la même inégalité, la même iniquité préside à l'arbitrage. Voyons plutôt :

Voici les actifs assignés au Bas-Canada :

Dette du Palais de Justice d'Aylmer.....	\$3,239 70
Do, de Montréal.....	114,596 21
Do, de Kamouraska.....	201 27
Collège McGill.....	7,790 00
Fonds d'emprunt municipal.....	2,939,429 97
Fonds de l'éducation Supérieure.....	79,494 73
Prêt aux incendiés de Québec.....	264,524 65
Do, de Témiscouata.....	3,000 00
Fonds d'éducation.....	290 10
Fonds de bâtisses et des Jurés.....	116,475 51
Fonds des municipalités.....	484,240 33
Fonds de revenus de l'éducation.....	234,281 46
Chemin à barrières de Montréal.....	188,000 00

Total.....\$5,584,293 93

Au Haut-Canada :

Fonds de bâtisses du H. Canada.....	\$26,900 00
Société des hommes de loi.....	156,015 61
Fonds d'emprunt municipal.....	6,792,131 39
Société d'agriculture H. C.....	4,000 00
Fonds permanent de l'Université.....	1,220 63

Total.....\$6,990,172 63

Nous reviendrons plus tard sur tous ces chiffres et sur d'autres parties du rapport de ces messieurs d'Ontario, lorsque nous serons parvenu à mettre la main sur les factums des avocats de Québec et Ontario. Nous nous contenterons de dire en attendant, que le Colonel Gray a justifié toutes nos prévisions et nos inquiétudes. Il a livré sa conscience et son honneur au Haut-Canada : Québec a eu tort de négliger l'incorruptible Colonel, surtout après que le comité des Comptes Publics l'eût forcé à restituer les quelques centaines de piastres qu'il avait volées au Trésor Fédéral sous prétextes de se rembourser de dépenses de voyage qu'il ne faisait pas.

Les journaux d'Ontario qui font semblant de croire l'ar-

bitrage sérieux, le rapport correct et M. Gray honnête homme, montrent beaucoup d'imagination et présument beaucoup de la naïveté de leurs lecteurs et de la docilité moutonnaire des habitants du Bas-Canada. Ce jugement, qui est celui du Haut-Canada, ne sera pas accepté ici. Aux prochaines élections, le peuple balayera tous ceux qui, ministres ou aspirants-ministres ou aspirants-députés, n'auront pas rejeté ou ne jureront pas de rejeter cette décision malhonnête, produit de la rapacité du Haut-Canada, doublée de la vénalité du Colonel Gray.

J. A. MOUSSEAU.

LA COUR D'APPEL.

Les termes de la Cour d'Appel nous procurent, quatre fois par année, le plaisir d'entendre l'honorable juge Loranger dans les causes où la nomination d'un juge *ad hoc* est nécessaire.

Judi dernier, le savant juge rendait jugement dans une cause de Clément et Leduc. C'était une belle cause où se soulevaient d'importantes questions de droit. Les avocats présents admiraient la facilité avec laquelle l'honorable juge traversait ces arides questions et la clarté qu'il faisait sur son passage. Son opinion était celle de la majorité de la Cour dont il était l'interprète. La partie gagnante était heureuse et plus que tout autre elle avait admiré l'éloquence et le talent du savant juge.

Mais hélas ! sa joie devait être courte et elle devait bientôt méditer sur le revirement des choses humaines.

Le lendemain matin, l'honorable juge en chef annonçait à l'auditoire ébahi que le jugement en question ne valait rien et que les parties intéressées devaient plaider de nouveau leur cause.

La raison était bien simple :—le savant juge qui avait rendu le jugement n'avait pas siégé dans cette cause ; par une méprise singulière on lui avait envoyé un dossier à la place d'un autre. Il avait bien eu des doutes, vû qu'il ne se rappelait pas d'avoir entendu les plaidoiries dans cette affaire, mais pensant que la cause avait pu être soumise au tribunal sans plaidoiries, ainsi que la chose arrive souvent ou que la mémoire pouvait lui faire défaut, il avait cru devoir étudier la cause ; et la majorité avait trouvé son travail si complet qu'elle avait adopté son opinion.

Réflexion : Si la partie qui avait gagné perdait maintenant son procès, il est probable qu'à l'avenir elle imposerait à son avocat la condition de ne pas plaider ses causes. Et si tous les clients allaient en faire autant ! Evidemment ce ne serait pas flatteur pour le Barreau.

L. O. DAVID.

RIVIÈRE ROUGE.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'extrait suivant d'une correspondance de M. Dubuc, publiée dans la *Minerve*. Elle donne des renseignements très-intéressants sur l'expédition canadienne et la conduite des Hauts-Canadiens.

« Le soir même de l'arrivée de Monseigneur Taché, 23 août, on apprenait que le colonel Wolseley, avec 300 ou 400 soldats réguliers, n'était qu'à quelques milles de Fort-Garry, et devait arriver le lendemain matin. Cette nouvelle prit tout le monde par surprise. Personne n'y voulait croire. D'après les calculs, l'expédition devait être encore à 20 jours de marche. Et on avait l'assurance, voir même la promesse, je crois, que le Lieutenant-Gouverneur devait arriver avant les troupes. Tout le peuple est dans l'excitation. Le conseil du gouvernement provisoire s'assemble. On délibère, et on ne sait, malgré les promesses si souvent réitérées, que l'expédition vient dans un but pacifique, quelle mesure il faut adopter. Des personnes de la ville apportent la nouvelle qu'elles ont vu les troupes, et qu'elles ont parlé au colonel Wolseley. On hésite encore à croire. La nuit vient et avec elle une pluie torrentielle. Le Président envoie successivement trois courriers qui ne reviennent pas. Les Haut-Canadiens et quelques Anglais de la ville commencent à faire des menaces. Encore un jour, et leurs vœux vont être exaucés. Les Métis vont payer dans leur sang le crime horrible d'avoir défendu leurs droits, et de l'avoir fait en braves. Vers minuit, le Président monte à cheval et va lui-même reconnaître le camp des soldats qui ne se trouvaient en effet qu'à quatre ou cinq milles de Fort-Garry. Il n'y a plus à douter. Riel alors décide de rester dans le Fort et d'attendre le colonel Wolseley, pour lui remettre les clefs et ensuite se retirer sans bruit. Du reste, ça a toujours été l'intention de Riel de remettre le pouvoir entre les mains du représentant de la Reine aussitôt qu'il arriverait dans le pays.

Mercredi matin, vers huit heures et demie, les troupes sont vues à quelques arpents. Un homme âgé, ayant l'apparence d'un officier (on a su depuis que c'était un bourgeois d'un des forts de la Compagnie de la Baie d'Hudson), arrive au Fort à course de cheval et dit à Riel : Je suis votre ami et vous engage à évacuer le Fort immédiatement.—Je croyais, dit Riel, que l'expédition venait dans un but pacifique. Est-ce la guerre ou la paix que vous nous apportez ?—Tout ce que vous voudrez, répond le courrier. Mais en ami, je vous conseille de sortir immédiatement ; nous arrivons,

Riel croit devoir suivre cet avis. Il en dit un mot à O'Donoghue, et répond à ses gens qui lui demandent ce qu'ils vont faire. « Messieurs, je n'ai plus d'ordres à vous donner. Chacun pour soi. » Aussitôt tous prennent leurs effets et décampent. Riel et O'Donoghue montent à cheval et s'éloignent. Dix minutes après les troupes défilent près du bastion et font leur entrée dans le Fort Garry, au bruit de je ne sais de combien de coups de canon.

Les soldats sont rentrés en criant : « Où est Riel, où sont O'Donoghue et Lépine qu'on les pend ! » Ils parcouraient les chambres de la maison du gouvernement en poussant ces cris pleins d'humanité. Sans doute, leur humeur guerrière avait besoin de cadavres. N'ayant pas eu à combattre, ils voulaient se faire bourreaux.

Quand on voit de pareilles choses on est tenté de regretter

que les métis n'aient pas jugé à propos de mettre ces imbéciles à leur place.

Ils devraient être heureux que Riel leur ait permis d'entrer dans le Fort Garry. Il n'y a pas de doute qu'ils ne l'auraient jamais vu, s'il eût voulu. Mais non, il a même consenti à fuir pour éviter tout trouble et voilà comment on le récompense ! Il a même poussé la confiance jusqu'à se soumettre avant d'avoir reçu son amnistie !

FRANÇOIS DE BIENVILLE.

Roman par JOSEPH MARMETTE.

Nous sommes heureux de saluer l'apparition d'une œuvre qui fait honneur à la littérature canadienne. C'est un roman historique de 300 pages, bien imaginé et bien écrit. Le siège de Québec par l'amiral Phipps en 1690, la résistance héroïque de M. de Frontenac, l'esprit chevaleresque des gentilshommes de l'époque, les amours de François de Bienville et de Marie-Louise d'Orsay, la jalousie de l'officier anglais Harthing et la haine de l'Iroquois Dent-de-Loup, forment le canevas sur lequel M. Marmette a brodé des scènes émouvantes qui passeront à la postérité.

M. Marmette avait déjà fait Charles et Eva ; le public avait accueilli avec faveur ces prémices d'un talent plein d'espérance, cette émanation parfumée d'une fleur à demi fermée, premiers battements d'aile d'un oiseau fait pour voler haut.

La fleur s'épanouit rapidement ; l'oiseau plane déjà dans les airs... et M. Marmette n'a que vingt-cinq ans. Les lettres canadiennes ont donc le droit d'être fières et d'espérer.

M. Marmette a eu la pensée patriotique de puiser ses inspirations aux sources fécondes de notre histoire, de consacrer son talent à la glorification des grandes actions et des glorieux faits d'armes qui ont immortalisé notre passé. Nous avons souvent répété que l'histoire du Canada offrait une mine inépuisable au talent de nos poètes et de nos littérateurs ; le livre de M. Marmette en est une preuve.

Nous espérons que M. Marmette n'en restera pas là, et qu'il continuera d'offrir à notre admiration, sous des formes si attrayantes, les vertus et les exploits de nos ancêtres et les grandes choses qu'ils ont accomplies.

Il est de force à exécuter cette louable entreprise ; il a des qualités que le travail et l'expérience rendront remarquables.

Nous lui indiquerons aujourd'hui un seul défaut et ne lui donnerons qu'un conseil : il a trop de mémoire ; sa pensée paraît quelque fois trop chargée des souvenirs que la lecture des romanciers du jour a laissés dans son esprit. M. Marmette a assez de talent pour être original, et se fier à ses propres forces.

Nous reviendrons sur ce sujet.

L. O. DAVID.

SOUSCRIPTION FRANÇAISE.

M. le Dr. Picault, vice-consul de France à Montréal, continue de faire appel aux sympathies des canadiens français en faveur de la grande nation dont les malheurs nous touchent si profondément. Sa conduite patriotique mérite des éloges et sera sans doute appréciée en France et au Canada comme elle le mérite. Il faut rendre hommage aussi au dévouement des membres du comité choisis pour l'aider dans sa tâche.

On organise pour le 29 septembre un concert promenade et une tombola ou loterie qui aura, nous l'espérons, un grand succès.

Des dames charitables ont pris en mains cette noble entreprise.

Le patriotisme, comme tous les autres sentiments qui honorent l'humanité, a sa place dans le cœur de la femme.

EXHIBITIONS ET RÉGATTES.

Les bateaux et les chemins de fer ne suffisent pas aux milliers de personnes qui se précipitent en ce temps-ci à Montréal, pour l'exhibition provinciale et les régattes. C'est hier, mardi que l'exhibition s'est ouverte ; ce sera un grand succès. C'est toujours un beau coup d'œil que celui de ce qu'il y a de plus beau et de meilleur dans les produits du sol, de l'industrie et du progrès, dans toutes les choses les plus utiles à la prospérité d'un peuple. Rien de plus efficace d'ailleurs que ces exhibitions, pour stimuler l'émulation et répandre dans tout un pays des idées et des connaissances précieuses.

Nous espérons que nos compatriotes sauront tirer parti de cette exhibition, qu'ils y puiseront des forces et des encouragements pour rendre meilleurs les fruits de leurs travaux, les résultats de leurs efforts. C'est par la comparaison et l'étude qu'on s'instruit dans toutes les choses humaines.

Quant aux régattes qui offrent tant d'attraits, on sait qu'il s'agit d'une course à quatre rames de six milles entre le Tyne d'Angleterre et le Paris du Nouveau Brunswick. Ces fameuses courses doivent avoir lieu aujourd'hui même à Lachine. Les étrangers y accourent du Haut-Canada, des Etats-Unis, de la Nouvelle-Ecosse etc., etc.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

Nous donnons aujourd'hui la suite des batailles qui ont eu lieu pendant plusieurs jours à Metz entre Bazaine et les armées prussiennes. Nous croyons que nos lecteurs pourront mieux apprécier de cette manière ces combats de géant :

BATAILLE DE BORNÏ.—14 AOUT.

« En prenant le commandement en chef de l'armée, le maréchal Bazaine, voyant le pays envahi de trois côtés par les